



**BULLETIN D'ADHESION - COLLEGE 3
COLLECTIVITES ET INSTITUTIONS
DEPARTEMENT**

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :
Qualité :
Adresse :
..... Ville : Code postal :
Téléphone : Courriel :

Atteste :

Avoir pris connaissance des principes et des objectifs de la Fédération Française d'écopâturage et d'écopastoralisme

Adhère au nom de la collectivité territoriale dont je suis le représentant légal et verse à cet effet la cotisation suivante :

1500 € /AN;

FAIT A, le

SIGNATURE :

Modalités de versement de la cotisation :

Par chèque à l'ordre de la Fédération française d'écopâturage adressé par voie postale chez Alain DIVO 30 rue Dreyfus 91640 Fontenay les Briis.

ou par virement IBAN FR76 1020 7000 6923 2192 8060 556 BIC CCBPFRPPMTG

Toute cotisation versée à la Fédération est définitivement acquise, donne lieu à l'établissement d'un récépissé et d'une carte d'adhérent. Selon l'article Art 1.1 du règlement intérieur de la Fédération : Tout nouveau membre doit être coopté par un éleveur membre du collège. Il intègre la fédération après vérification de son éligibilité selon les termes de la Charte et validation de son adhésion par le Bureau.

Courriel : contact.ffecopturage@gmail.com



**BULLETIN D'ADHESION - COLLEGE 3
COLLECTIVITES ET INSTITUTIONS**

Communes / EPCI

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse :

..... Ville : Code postal :

Téléphone : Courriel :

Atteste :

Avoir pris connaissance des principes et des objectifs de la Fédération Française d'écopâturage et d'écopastoralisme

Adhère au nom de la collectivité territoriale ou établissement public dont je suis le représentant légal et verse à cet effet la cotisation suivante :

0.02 € X (nb d'habitants de la commune ou de l'EPCI selon le dernier recensement) =

Montant de la cotisation annuelle =

FAIT A , le

SIGNATURE :

Modalités de versement de la cotisation :

Par chèque à l'ordre de la Fédération française d'écopâturage adressé par voie postale chez Alain DIVO 30 rue Dreyfus 91640 Fontenay les Briis.

ou par virement IBAN FR76 1020 7000 6923 2192 8060 556 BIC CCBPFRPPMTG

Toute cotisation versée à la Fédération est définitivement acquise, donne lieu à l'établissement d'un récépissé et d'une carte d'adhérent. Selon l'article Art 1.1 du règlement intérieur de la Fédération : Tout nouveau membre doit être coopté par un éleveur membre du collège. Il intègre la fédération après vérification de son éligibilité selon les termes de la Charte et validation de son adhésion par le Bureau.

Courriel : contact.ffecopaturage@gmail.com



**BULLETIN D'ADHESION - COLLEGE 3
COLLECTIVITES ET INSTITUTIONS
REGION**

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :
Qualité :
Adresse :
..... Ville : Code postal :
Téléphone : Courriel :

Atteste :

Avoir pris connaissance des principes et des objectifs de la Fédération Française d'écopâturage et d'écopastoralisme

Adhère au nom de la collectivité territoriale dont je suis le représentant légal et verse à cet effet la cotisation suivante :

3000 € /AN.

FAIT A, le

SIGNATURE :

Modalités de versement de la cotisation :

Par chèque à l'ordre de la Fédération française d'écopâturage adressé par voie postale chez Alain DIVO 30 rue Dreyfus 91640 Fontenay les Briis.

ou par virement IBAN FR76 1020 7000 6923 2192 8060 556 BIC CCBPFRPPMTG

Toute cotisation versée à la Fédération est définitivement acquise, donne lieu à l'établissement d'un récépissé et d'une carte d'adhérent. Selon l'article Art 1.1 du règlement intérieur de la Fédération : Tout nouveau membre doit être coopté par un éleveur membre du collège. Il intègre la fédération après vérification de son éligibilité selon les termes de la Charte et validation de son adhésion par le Bureau.

Courriel : contact.ffecopturage@gmail.com